



**Procès-verbal
Séance du 18 février 2026**

<p>Convocation du 13 février 2026</p> <p>Nombre de conseillers en exercice : 19 Nombre de conseillers présents : 19</p> <p>Conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, la liste des délibérations est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet le 24 mars 2026</p>	<p>L'an deux mille vingt-six, le dix-huit février, à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de Varennes-sur-Loire, dûment convoqué par Monsieur le Maire le treize février 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Gilles TALLUAU, Maire.</p> <p>Présents : Jean-Luc JOULIN, Christine JOUSSELIN, Daniel POIRIER, Chantal RÉQUILLARD, Brigitte SAINT-CAST, Jean-Claude DOUAUD, Laurent DINAND, Murielle CHAPU, Peggy LEFIEF, Sylvie GLET, Samuel LECHAT, Gaëlle BILLARD, Didier TABOURIER, Patrice MOËNS Sylvie BELLANGER, Dominique GOURIER, Éric JAMET, Marietta LUCAS.</p>
--	---

Sur la proposition de Monsieur le Maire, Mme Sylvie BELLANGER est désignée secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ORDRE DU JOUR

- 01 - Approbation du procès-verbal de la séance du 21/01/2026
- 02 - SIEMML : Suite dépannage, remplacement candélabre 64, rue du Champ Bertain
- 03 - VOTE des comptes financiers uniques 2025 de la commune et du lotissement de l'Ouche Maréchal
- 04 - VOTE des subventions 2026 aux associations
- 05 - VOTE des taux d'imposition 2026
- 06 - Décisions prises par le maire par délégation
- 07 - Questions diverses
 - Informations de la gendarmerie aux élus
 - Palmarès des villes et villages où il fait bon vivre

Monsieur le Maire ouvre la séance en remerciant toute l'équipe municipale pour son assiduité pendant le mandat.

D20260218-01-Approbation du PV du 21 janvier 2026.
Acte 6.4 Libertés publiques – Autres actes réglementaires

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 21 JANVIER 2026

Après avoir constaté que le quorum est atteint, Monsieur le Maire soumet à l'approbation le procès-verbal de la séance du 21 janvier 2026, qui a été préalablement adressé à chaque conseiller.

Le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité** des membres présents, **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 21 janvier 2026.

D20260218-02-FCremplCandelabre64.doc
Acte 7.8 Finances locales – Fonds de concours

OBJET : Versement d'un fonds de concours au SIEMML pour les opérations de réparation du réseau de l'éclairage public.

Vu l'article L5212-26 du CGCT,
Vu le règlement financier du SIEMML en vigueur à la date de la commande décidant les conditions de mise en place d'un fonds de concours,
ARTICLE 1



La collectivité de Varennes-sur-Loire par délibération en date du 18 février 2026 décide de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEML pour l'opération suivante :

DEV361-25-213 Suite dépannage, remplacement de la lanterne n° 64, Rue du Champ Bertain Montant de la dépense : 1 479,98 € Net de taxe

- Taux du fonds de concours : 75 %

- Montant du fonds de concours à verser au SIEML : **1 109,99 €** Net de taxe

Les modalités de versement du fond de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIEML en vigueur à la date de la commande.

ARTICLE 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 3

Le Président du SIEML, Monsieur le Maire de Varennes-sur-Loire et la Comptable de Varennes-sur-Loire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le maire, après avoir donné l'historique du montant de la CAF (Capacité d'Auto-Financement) nette depuis 2019 et le tableau d'endettement pluriannuel, présente les principaux ratios de la commune. Le taux d'épargne brute est de 27,5 % (niveau très satisfaisant), la capacité de désendettement est de 2,71 années (situation saine) et le taux d'endettement est de 23,99 % (endettement modéré). La note quantitative consolidée de la commune est de 64,13 % supérieure à la moyenne des communes du Maine-et-Loire. La commune se situe ainsi dans une zone de bonne santé financière avec des marges de manœuvre supérieures à celles de nombreuses communes de taille comparable.

Par ailleurs la banque des collectivités attribue à Varennes sur Loire une note de 1,96 sur une échelle de 1 à 7 (7 étant la plus mauvaise). Cette appréciation confirme la solidité de la gestion communale et place la commune parmi les collectivités les plus sûres financièrement.

La commune de Varennes-sur-Loire présente une situation financière globalement saine. Ces résultats donnent à la collectivité de réelles marges de manœuvre pour investir tout en conservant une gestion prudente. Ils constituent un atout pour l'avenir et un gage de stabilité financière.

D20260218-03-Approbation du CFU 2025 de la commune
Acte 7.1.2 Finances locales – Décisions budgétaires – Délibérations budgétaires

Délibération portant approbation du compte financier unique (CFU) Budget principal

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la commune de VARENNES-SUR-LOIRE ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

C.F.U		COMMUNE - Budget Principal				
2025	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Compte administratif						
Exercice N	1 436 685,71	1 864 131,10	461 297,27	376 729,86	1 897 982,98	2 240 860,96
Report N-1		562 566,39	126 832,12		126 832,12	562 566,39
Totaux	1 436 685,71	2 426 697,49	588 129,39	376 729,86	2 024 815,10	2 803 427,35
Résultats N		990 011,78		-211 399,53		342 877,98



Reste à réaliser	-	-	390 940,57	643 801,50	390 940,57	643 801,50
Totaux cumulés	1 436 685,71	2 426 697,49	979 069,96	1 020 531,36	2 415 755,67	3 447 228,85
Résultats définitifs	990 011,78		41 461,40		1 031 473,18	

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité des membres présents, Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 du budget principal de la commune de VARENNES-SUR-LOIRE

- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

D20260218-04-Approbation du CFU 2025 de l'Ouche Maréchal.doc

Acte 7.1.2 Finances locales – Décisions budgétaires – Délibérations budgétaires

Délibération portant approbation du compte financier unique (CFU) du lotissement de l'Ouche Maréchal

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 du lotissement de l'Ouche Maréchal ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Lotissement "L'Ouche Maréchal"						
2025	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Compte administratif						
Exercice N	13 120,00	13 120,00	13 120,00	-	26 240,00	13 120,00
Report N-1	-	-	215 917,55	-	215 917,55	-
Totaux	13 120,00	13 120,00	229 037,55	-	242 157,55	13 120,00
Résultats N	0,00		-13 120,00		-13 120,00	
Totaux cumulés	13 120,00	13 120,00	229 037,55	-	242 157,55	13 120,00
Résultats définitifs	0,00		-229 037,55		-229 037,55	

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité des membres présents, Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 du lotissement de l'Ouche Maréchal ;

- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

D20260218-05-VoteSubventions2026Associations.

Acte 7.5.3 Finances locales – Subventions – Subv. Aux autres personnes morales de droit privé

VOTE DES SUBVENTIONS 2026 AUX ASSOCIATIONS



Le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité des membres présents, **VOTE** les montants des subventions aux associations suivantes :

Association	Montant	Association	Montant
ADMR Allonnes	2 200	ESVV (Entente Sportive Varennes Villebernier)	3 000
AFR VIVADO (jeunesse)	21 030	Joie de vivre	300
AFR VIVADO (enfance APS et ALSH)	45 484	Donneurs de sang	195
Les Amis de l'orgue	800	ASCC Sauvegarde des chapelles et calvaires	50
Coopérative scolaire de Varennes s/Loire (Fournitures)	4 840	MUSIC'A VARENNES	2 160
CO-LIBRIS Bibliothèque (Convention)	1 951	MUSIC'A VARENNES Participation aux charges de l'école de musique	950
CO-LIBRIS Bibliothèque (Association)	600	USEP	212
Comité des fêtes	800	RASED	181,50
Espace Vie Sociale (EVS et LAEP)	1 543	Graine de Coline	2 239

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2026 pour un **TOTAL** de 88 536 €

D20260218-06-Vote Taux Impôts 2026

Acte 7.2.1 Finances locales – Fiscalité – Vote des taux des taxes locales

VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE POUR 2026

Par délibération du 3 avril 2024, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

TFB : **42,55 %**
TFPNB : **32,21 %**
THRS : **9,55 %**

Depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

Dès 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Il est proposé, suite à ces informations, de maintenir les taux d'imposition en 2026 par rapport à 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :
DÉCIDE de maintenir en 2026 les taux d'imposition votés en 2024 à savoir :

TFB : **42,55 %**
TFPNB : **32,21 %**
THRS : **9,55 %**

- charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par délibération et concernant les affaires relevant des articles L2122-22 du code général des collectivités territoriales.

NEANT

QUESTIONS DIVERSES

- Informations de la gendarmerie aux élus : Le conseil municipal prend connaissance des chiffres relatifs aux interventions de la gendarmerie sur la commune pour l'année 2025.



- Palmarès des villes et villages où il fait bon vivre : Avec une 6^{ème} place au niveau départemental et une position honorable au niveau national se plaçant en 944^{ème} position parmi les 11 109 communes d'une même strate entre 500 et 2000 habitants.
- Anjou fibre : sur les 1 093 prises éligibles, 699 sont effectivement raccordés soit 64 %.
- La signature pour le terrain Tixier aura lieu le 11 février 2026. Le terrain a été cédé à la commune pour 1 € symbolique.
- Françoise GATEL ministre de la ruralité sera présente, demain, aux Ponts de Cé pour se rendre compte des dégâts causés par les inondations.
- Monsieur le Maire a déjeuné avec Monsieur le Préfet, le Sous-Préfet, les députés et le président de l'Agglo. Il a également été auditionné en visio par l'Assemblée Nationale la semaine dernière sur le sujet des communes nouvelles.
- Monsieur le Maire a pris un arrêté municipal pour interdire le protoxyde d'azote sur l'espace public. Cet arrêté a été validé par le contrôle de légalité. Il est urgent que les parlementaires agissent pour faire quelque chose car c'est dangereux pour notre jeunesse et, en l'absence de textes, les gendarmes ne peuvent pas engager des poursuites judiciaires.
- Représentation des permanences pour la tenue du bureau de vote du 15 mars 2026.

Tour de table :

JAMET Eric : J'ai eu grand plaisir à travailler avec l'équipe municipale.

GOURIER Dominique : élu il y a 6 ans, j'étais novice. J'ai donc appris le fonctionnement d'une commune et ça été très formateur. Je ne souhaite pas poursuivre car j'ai d'autres activités qui me prennent du temps.

TABOURIER Didier : Idem, c'est ma dernière réunion, j'ai passé 6 années dans une très bonne équipe et bon courage aux prochains élus.

DINAND Laurent : Merci à tout le monde d'avoir travaillé ensemble. Je savais comment fonctionnait une commune car j'assistais auparavant aux séances du conseil municipal.

DOUAUD Jean-Claude : Il rapporte qu'il a rencontré Mme PAPON, la directrice de l'EVS, la semaine dernière. Elle l'a informé de l'existence d'un collectif senior, qui propose des exercices de vitalité en lien avec la MSA. Elle est surprise de ne pas avoir de retour de personnes intéressées sur la commune de Varennes-sur-Loire et souhaite faire diffuser l'information. Madame Sylvie BELLANGER répond que si l'EVS veut organiser des activités, il faudra d'abord voir ce qui existe déjà.

JOUSSELIN Christine : Je suis ravie du travail qui a été réalisé avec toute l'équipe.

BELLANGER Sylvie : Cela fait 25 ans que je siége au conseil municipal et ça fait quelque chose de savoir qu'une page se tourne. Se réengager pour 7 ans lorsqu'on a 60 ans ça fait long. Je me souviens que c'est Gilles LANGÉ qui est venu me chercher alors que je venais de rentrer de la maternité et que j'étais déjà maman de 3 garçons. C'était extrêmement intéressant et enrichissant. C'est une belle expérience humaine. J'ai une pensée pour Christiane LANGÉ. Bonne chance à la commune car il y a encore beaucoup de beaux projets à venir.

POIRIER Daniel : Le club house a été vandalisé ce matin. J'ai été content de travailler avec toute l'équipe en place.

JOULIN Jean-Luc : Je garde de ce 6^{ème} mandat un souvenir un peu plus amère à cause du comportement irrespectueux de certains agents du service techniques. Il a eu du mal à se faire entendre de certains agents, refusant toute remarque ou consignes et rejetant les conseils de la hiérarchie. Je me suis fait notamment bousculer par un agent technique mais « il faut les excuser car ce sont des êtres humains ». Suite à plusieurs incidents, Monsieur TALLUAU Gilles m'a demandé de me mettre en retrait. Monsieur le Maire lui répond qu'il a souhaité qu'il se mette en retrait pour le protéger car il était en souffrance. Il a pensé à cette solution pour ne pas aggraver les choses.



REQUILLARD Chantal : C'est une première expérience, j'ai beaucoup appris et j'espère poursuivre l'aventure.

LEFIEF Peggy : C'est une belle expérience avec de belles personnes.

LUCAS Marietta : Je suis arrivée sur la pointe des pieds par l'opposition et j'ai vite compris que travailler ensemble valait mieux que les uns contre les autres. J'ai beaucoup appris car je connaissais bien le monde de l'entreprise mais pas celui de la commune, dans un univers toujours bienveillant et aidant.

SAINT-CAST Brigitte : C'est mon 5^{ème} mandat. J'ai été plus présente car j'avais davantage de temps. D'autant plus que Gilles m'a confié les finances après le décès de Christiane. C'est bien de lui rendre hommage car elle a beaucoup fait pour la commune. Je remercie les agents techniques et administratifs avec qui le travail est fait et très rapidement. Il y a une vraie implication de chacun.

BILLARD Gaëlle : C'est mon premier et dernier mandat. J'ai vraiment apprécié le travail au sein de la commission communication.

GLET Sylvie : C'est mon premier mandat et, comme tout le monde, j'ai beaucoup appris. Je ne pensais pas que ça se passait comme ça. Merci aux agents et aux secrétaires car on se rend compte qu'il y a beaucoup de travail derrière. Et je remercie Gilles de m'avoir offert cette opportunité.

CHAPU Murielle : C'est mon deuxième mandat, un peu atypique car je suis arrivée en cours, suite au décès de Christiane. Je savais déjà comment fonctionnait une commune. Si je ne repars pas, c'est pour des raisons professionnelles. Bon courage pour la suite. Les gens sont très satisfaits de la vie sur Varennes-sur-Loire, une commune avec des commerces et une école qui fonctionnent bien.

Mot de la fin de Monsieur TALLUAU Gilles avant de clore ce mandat :

Je suis fier d'avoir conduit une équipe, qui s'est montrée, dans l'ensemble, soudée et avec le sens de l'intérêt général. Des gens sérieux qui ne se prennent pas au sérieux, un collectif avec du dialogue, de l'écoute et c'est comme ça qu'on avance. Je ressens une grande fierté pour le travail accompli et c'est une belle aventure humaine. J'ai choisi de continuer à servir la commune mais, quoi qu'il arrive, ce que nous avons construit ensemble restera. C'est une histoire de confiance que j'apprécie énormément et il y a de l'amitié entre nous. On se souviendra de nos réalisations mais on se rappellera surtout des femmes et des hommes qui ont rendu cela possible. Merci, merci et je peux vous applaudir !

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h37.

Liste des membres présents

TALLUAU Gilles Maire	Présent
BELLANGER Sylvie 1 ^{ère} adjointe	Présente
JOULIN Jean-Luc 2 ^{ème} adjoint	Présent
JOUSSELIN Christine 3 ^{ème} adjointe	Présente
POIRIER Daniel 4 ^{ème} adjoint	Présent
RÉQUILLARD Chantal Conseillère municipale	Présente
SAINT-CAST Brigitte Conseillère municipale	Présente
GOURIER Dominique Conseiller municipal	Présent
DOUAUD Jean-Claude Conseiller municipal	Présent
JAMET Eric Conseiller municipal	Présent



DINAND Laurent Conseiller municipal	Présent
CHAPU Murielle Conseillère municipale	Présente
LEFIEF Peggy Conseillère municipale	Présente
GLÉT Sylvie Conseillère municipale	Présente
LECHAT Samuel Conseiller municipal	Présent
BILLARD Gaëlle Conseillère municipale	Présente
TABOURIER Didier Conseiller municipal	Présent
MOËNS Patrice Conseiller municipal	Présent
LUCAS Marietta Conseillère municipale	Présente

La secrétaire de séance,


Sylvie BELLANGER

Le Maire,


Gilles TALLUAU